

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1859

26 juillet 2012

SOMMAIRE

| 421 S.A 89223 | ARC China Investment Funds | 89232 |
|------------------------------------------|-------------------------------------------|-------|
| AAA Alternative Fund89222 | Arendt Services S.A | 89221 |
| AAA Alternative Fund89221 | Art & Talents S.A | 89232 |
| A.A.A. Long Only Fund | Aruba S.A | 89232 |
| Aberdeen Germany B S.à r.l 89213 | Asconia S.à r.l | 89209 |
| Aero Go S.à r.l | Astriger Services | 89222 |
| Aerospace Defense Group Associates S.A. | Azelis Holding S.A | 89222 |
| | | |
| Agalux Investment Company S.A 89213 | Banita II S.à.r.l. | 89207 |
| AIPP Pooling I S.A | Concept Beauté S.A | 89231 |
| AIPP Pooling I S.A 89230 | | |
| Air International Thermal (Luxembourg) | Diva Well S.A | |
| Sàrl 89213 | Finalink S.A. | 89207 |
| Akapi S.A89230 | Groupe Figueira S.à.r.l. | 89208 |
| Alag S.A89223 | | |
| Alpha Ingenierie S.A89230 | Lamagna III S.à.r.l. | |
| Alwal S.A89222 | | |
| Alzette S.à r.l89214 | Luxembourg Golf Performance S.à r.l | 89211 |
| Amel Holding S.A89231 | Maritime Finances S.A | |
| American European Alliance for Education | Mesh Group Holdings S.à. r.l | |
| S.A 89230 | Microfinance Enhancement Facility SA. SI- | |
| Amica Invest S.à r.l89214 | CAV-SIF | 89209 |
| Analis Luxembourg S.A | Niveole III S.à.r.l | 89212 |
| Analis SA89231 | Niveole II S.à.r.l. | 89212 |
| Andalea S. à r.l | Orange 1 S.à.r.l | 89186 |
| Andalea S. à r.l | Primus Holding S.à r.l | |
| Ango Telecom S.A | Three Fifty Three Limited S.à r.l | |
| Aquarius International S.A | Voyages Wagener S.A | |
| Agua Valley Solutions S A 89214 | | |



Orange 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 169.712.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Pictet Private Equity Investors S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Panama whose registered office is at 53 rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, Panama, and registered with the Companies Register of Panama under number 391168,

here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 19.April 2012, and

- Victory (Orange) S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg and which registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending,

here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 19 April 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Orange 1 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders passed in accordance with these Articles including Article 13 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 However, the sole manager of the Company (the "Sole Manager"), or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.
- 2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.
 - 2.5 The Company may have offices or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

- 3.1 The Company's object is to directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities and/or trusts in relation to the real estate asset portfolio known as the Orange Portfolio (the "Portfolio") formed by certain properties in the Netherlands (the "Properties") held by certain Dutch law companies (the "PropCos") and the investment in the trust (the "Trust") holding legal title to certain intercompany loan receivables relating to the Properties (the "ICL"), by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations;
- 3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means in relation to the Portfolio;
- 3.3 The Company may make real estate related investments in relation to the Portfolio whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments;
- 3.4 The Company may also render every assistance in relation to the Portfolio, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct



or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

- 3.5 The Company may in particular enter into the following transactions in relation to the Portfolio, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:
- 3.6 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds, only from Connected Companies and with a view to finance its investment in the Portfolio, through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- 3.7 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security;
- 3.8 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of the Law.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its above mentioned objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

- 5.1 The corporate capital is fixed at seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), represented by seventeen thousand (17,000) shares having each a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter collectively referred to as the "Shares"), divided into:
 - fifteen thousand three hundred (15,300) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), and
 - one thousand seven hundred (1,700) preference shares (the "Preference Shares").

The holders of the Ordinary Shares are referred to as the "Ordinary Shareholders"; the holders of the Preference Shares are referred to as the "Preference Shareholders", which together with the Ordinary Shareholders are referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

- 5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s), it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any share or class of shares shall be reserved and repaid to the holder of such share or class of shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium.
- 5.3 .The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) or the Manager(s) subject to the Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any amount of reserve allocated to any share or class of shares, shall be reserved and repaid to the holder of such share or class of shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such reserve.
 - 5.4 All Shares will have equal rights unless otherwise stated in these Articles, in particular under Articles 13 and 15.
- 5.5 The Company can proceed to the repurchase of its own shares pursuant to the terms and under the conditions to be agreed upon unanimously by all the Shareholders.

6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

- 7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Without prejudice to Article 7.2.2 below, Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;



- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the Law;
 - 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
 - 8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a Sole Manager.
- 8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute the Board of Managers or conseil de gérance.
- 8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of two managers.

11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

- 11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 12.2 The Preference Shareholders shall have the right to appoint one (1) observer (the "Observer") to attend any Board Meetings (and to be provided any resolution to be adopted in writing in accordance with Article 12.7) with a view to listen and to discuss, but not to vote upon any and all items of the agenda provided in advance.
- 12.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.4 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.6.
- 12.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.6 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.
- 12.7 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.
- 12.8 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4, 13.5 and 13.6, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or



first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

- 13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 13.4 Subject as provided in these Articles 13.3, any resolution to change these Articles (except for change of the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by unanimous vote of the Shareholders.
- 13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by a unanimous vote of the Shareholders.
 - 13.6 The following matters also require the approval of all the Shareholders:
 - approval of annual accounts; and,
 - allocation of annual results and declaration of annual dividends.
- 13.7 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.9

- 13.9.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.
- 13.9.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders.
- 13.9.3 Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.9.1 and the above provisions of Article 13.9.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

- 14.1 The Company's financial year starts on the 1 st January and ends on the 31 st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on the following 31 December (all dates inclusive).
- 14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- 14.4 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the Law.

15. Distribution right of shares.

- 15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Preference Shareholders shall have the rights to the following distribution entitlements whether by way of a distribution of annual or interim dividends or as a distribution of liquidation proceeds (the "Preferred Distributions") under the conditions and in the order of priority as follows (the "Waterfall").
 - 15.3 The Waterfall is calculated with reference to:
- 15.3.1 the total of all cash paid or contributed in any form by the Company to the PropCos and the Trust, from time to time and in any form for the acquisition of the shares in the PropCos and the ICL (and associated costs) or development thereof, through the date of such Preferred Distribution (the "Capital Contributions"); and
- 15.3.2 the total of all cash received by the Company or which the Company is entitled to receive in any form resulting from the Portfolio (the "Portfolio Proceeds").
 - 15.4 The Waterfall is as follows:

The Preference Shares shall not be due any Preferred Distributions until the Company has received, taking into account all prior Portfolio Proceeds under this Article, all its Capital Contributions together with an IRR of 9% on all such Capital Contributions (the "Preferred Hurdle"); then



Once the Preferred Hurdle has been met, the Preference Shares shall be entitled to Preferred Distributions of an amount equal to 25% of any amount above the Preferred Hurdle received by the Company (such payment being referred to as the "Preferred Payment"); or alternatively in the case where the Preferred Hurdle has been met but the Company has received (i) an IRR of less than 25% on all Capital Contributions made by the Company or (ii) a multiple of less than 1.75x on the Capital Contributions made by the Company (jointly, the "Reduced Preferred Hurdle") the Preference Shares shall be entitled to Preferred Distributions of an amount equal to 12.5% of any amount above the Preferred Hurdle received by the Company (such preferential 12.5% payment being referred to as the "Reduced Preferred Payment").

- 15.5 Any distribution in line with the above Waterfall may only be made by the Company under the conditions and within the limits of distributable funds as set out in the Luxembourg Law. Where the Company does not for any reason have sufficient distributable profits to meet the Preferred Distributions then any due but unpaid Preferred Distributions shall be carried forward and paid at the next available opportunity.
- 15.6 For the purposes of this Article, "IRR" shall mean with respect to the Company and as of any date, the total quarterly compounded internal rate of return to the Company (calculated (i) after deduction of any tax payable by any PropCo or the trustee of the Trust on their operations, (ii) before deduction of any tax payable by the PropCos or the trustee of the Trust on Portfolio Proceeds made to the Company and (iii) before any deduction of tax of any kind payable by the Company on all Portfolio Proceeds, taking into account the amount and timing of (x) all Portfolio Proceeds received by the Company through and including such date and (y) all Capital Contributions made by the Company through and including such date).
- 15.7 For the purposes of calculating such IRR all Capital Contributions by the Company and all Portfolio Proceeds to the Company made at any time during a month shall be deemed to be paid or made on the first day of such month.
 - 15.8 All calculations relating to the IRR will be on an annualised basis and effected in Euro.
- 15.9 The Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distributions, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Luxembourg Law or these Articles, (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s) and (iii) any such interim dividend shall be declared in compliance with the provisions of Article 15 above, and (iv) no interim dividend may be declared in respect of the Ordinary Shares unless all Preferred Payments and Reduced Preferred Payments previously due have been successfully made.

16. Dissolution and Liquidation.

- 16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.
- 16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration. The liquidation shall be done in line with Article 15 and in particular the Waterfall.

17. Interpretation and Luxembourg law.

- 17.1 In these Articles:
- 17.2 a reference to:
- a) one gender shall include each gender;
- b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
- 17.3 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
 - 17.4 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
 - 17.5 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:



| Subscriber | Numbers of shares | Subscription price (EUR) |
|-------------------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Pictet Private Equity Investors S.A | 15,300 Ordinary Shares | 136,900 |
| Victory (Orange) S.à r.l. | 1,700 Preference Shares | 1,700 |
| Total | 17.000 | 138.600 |

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of one hundred thirty-eight thousand six hundred Euro (EUR 138,600.-) corresponding to a share capital of seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-) and a share premium of one hundred twenty-one thousand six hundred Euro (EUR 121,600.-) (it being understood that such share premium is linked to the holders of Ordinary Shares) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed share capital unanimously adopted through their proxyholder, the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed as Managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:
- Mr. Laurent Gabert, manager, born on 30 September 1974 in Carpentras (France), with professional address at 60, route des Acacia, CH-1211 Genève 73, and
- Mrs. Kerstin Kramer, manager, born on 3 March 1970 in Munster (Germany), with professional address at 1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 - 2) The Company shall have its Registered Office at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt avril,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Pictet Private Equity Investors S.A., une société constituée et régie par les lois de la République de Panama, dont le siège social est au 53 rd E Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, Panama, et enregistrée au registre des sociétés de Panama sous le numéro 391168,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 avril 2012, et

- Victory (Orange) S.à r.l., une société à responsabilité de droit Luxembourgeois dont le siège social est situé au 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg et dont l'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg est actuellement en cours,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 avril 2012, et

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de la constitution d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Orange 1 S.à.r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative



aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise conformément aux présents Statuts y compris l'article 13 et le cas échéant aux lois du Grand Duché du Luxembourg y compris la Loi (la "Loi Luxembourgeoise")
- 2.3 Toutefois, le gérant unique de la société (le «Gérant Unique») ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.
- 2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.
 - 2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales en dehors du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont:

- 3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, et/ou dans des trusts en relation avec le portefeuille d'actifs immobiliers connu sous la dénomination du Portefeuille Orange (le "Portefeuille") constitué par certaines propriétés au Pays-Bas (les "Propriétés") détenues par certaines sociétés de droit hollandais (les "Sociétés Propriétaires") et l'investissement dans le trust (le "Trust") détenant un titre sur des créances portant sur certains prêts intra-groupes en relation avec les Propriétés ("ICL"), par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations;
- 3.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens en relation avec le Portefeuille;
- 3.3 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers en relation avec le Portefeuille, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements;
- 3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière en relation avec le Portefeuille, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier;
- 3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes en relation avec le Portefeuille, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:
- 3.6 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, seulement des Sociétés Apparentées et dans le but de financer ses investissements dans le Portefeuille, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- 3.7 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par les Sociétés Apparentées, selon des termes qu'elle jugera opportuns;
- 3.8 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la Loi;

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-) représenté par dix-sept mille (17.000) parts sociales (collectivement désignées ici, les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, réparties en:
 - Quinze mille trois cents (15.300) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), et
 - Mille sept cents (1.700) parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles")



Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont définis ci-après comme les «Associés Ordinaires», les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles sont définis ci-après comme les «Associés Préférentiels», qui ensemble avec les Associés Ordinaires sont définis comme les "Associés" et individuellement un "Associé".

- 5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute action ou catégorie d'actions sera réservé et remboursé au détenteur de ladite action ou catégorie d'actions en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission.
- 5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut affecter les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) ou le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, tout montant de réserve alloué à toute action ou catégorie d'actions sera réservé et remboursé au détenteur de ladite action ou catégorie d'actions en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite réserve.
- 5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve de ce qui est prévu dans les présents Statuts, en particulier sous les Articles 13 et 15.
- 5.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales au titre des termes et selon les conditions adoptées à l'unanimité par l'ensemble des Associés.

6. Indivisibilité des parts.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Transfert des parts.

- 7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:
- 7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;
- 7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi sont remplies;
 - 7.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

8. Gérance.

- 8.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.
- 8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le Gérant Unique.
 - 8.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront le Conseil de Gérance.
- 8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison légitime par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.
- 9. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.
- 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérant(s) ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérant(s).

11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

- 11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérant(s) peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérant(s) détermineront les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) dudit mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes les autres conditions propres à son mandat.



12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance aura le droit de désigner un (1) observateur (l'Observateur") pour assister à toutes réunions du Conseil de Gérance (et à prendre toute résolution devant être adoptée par écrit, conformément à l'article 12.7) dans l'objectif d'écouter et discuter, mais non de voter sur un ou tous les points de l'ordre du jour établis à l'avance.
- 12.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 12.4 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.6.
- 12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.
- 12.6 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.
- 12.7 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné (s).
- 12.8 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

- 13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.
- 13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4, 13.5 et 13.6, les Résolutions des Associés sont valables uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors de la première consultation écrite, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes émis, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées.
- 13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.
- 13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution modificatrice des présents Statuts (à l'exception du changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée par un vote à l'unanimité des Associés.
- 13.5 Une résolution pour dissoudre la Société, déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être adoptée par un vote à l'unanimité des Associés.
 - 13.6 Les sujets suivants requièrent également l'approbation à l'unanimité des Associés:
 - approbation des comptes annuels; et,
 - distribution des résultats annuels et déclaration des dividendes annuels.
- 13.7 Une réunion des Associés (l' "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question, que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 13.8 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire ou un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être un Associé.

13.9

13.9.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Assemblées Générales pourront être adoptées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote part écrit.



- 13.9.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés.
- 13.9.3 Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.9.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.9.2, indépendamment du fait si tous les Associés ont voté ou pas.

14. Exercice social.

- 14.1 L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice comptable de la Société débute à la date de son incorporation et se termine le 31 décembre suivant (toutes les dates incluses).
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance prépare(nt) un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.
- 14.4 Si à cette période la Société compte plus de vingt-cinq Associés, au minimum une assemblée générale annuelle doit être tenue chaque année conformément à l'article 196 de la Loi.

15. Droit de distribution des parts.

- 15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celleci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, les Associés Préférentiels bénéficient des droits suivants de distribution, que cela soit par le biais de distribution annuelle ou intérimaire de dividendes ou en tant que distribution du boni de liquidation (les "Distributions Préférentielles") selon les conditions et l'ordre de priorité qui suivent (l'"Ordre de Priorité").
 - 15.3 L'Ordre de Priorité est calculé en se basant sur:
- 15.3.1 le total de tous les fonds payés ou apportés de toute nature par la Société aux Sociétés Propriétaires et au Trust, à un moment donné, et sous toute forme pour l'acquisition d'actions dans les Sociétés Propriétaires et l'ICL (et coûts associés) ou le développement de cela jusqu'à la date desdites Distributions Préférentielles (les "Apports en Capital"); et
- 15.3.2 le total des fonds reçus par la Société ou que la Société est habilité à recevoir sous toutes formes résultant du Portefeuille (les "Produits du Portefeuille").
 - 15.4 L'Ordre de Priorité est comme suit:

Les Parts Sociales Préférentielles ne donnent droit à des Distributions Préférentielles que lorsque la Société aura reçu, en intégrant tous les précédents Produits de Portefeuille en vertu de cet Article, tous les Apports en Capital ensemble avec un IRR de 9% de tous les Apports en Capital (le "Rendement Préférentiel"); puis

Une fois que le Rendement Préférentiel a été atteint, les Parts Sociales Préférentielles donnent droit à des Distributions Préférentielles d'un montant égal à 25% de tous montants sur le Rendement Préférentiel reçu par la Société (ledit paiement étant défini comme un "Paiement Préférentiel"); ou

alternativement dans le cas où le Rendement Préférentiel a été atteint mais que la Société a reçu (i) un IRR de moins de 25% sur tous les Apports en Capital réalisés par la Société ou (ii) à un multiple de moins de 1, 75x sur les Apports en Capital réalisés par la Société (ensemble le "Rendement Préférentiel Réduit"), les Parts Sociales Préférentielles donnent droit à des Distributions Préférentielles d'un montant égal à 12,5% de tout montant du Rendement Préférentiel Réduit ci-dessus reçu par la Société (ledit paiement préférentiel de 12,5% étant défini comme le "Paiement Préférentiel Réduit").

- 15.5 Toute distribution en conformité avec l'Ordre de Priorité ci-dessus ne peut être réalisée par la Société en vertu des conditions et dans les limites des fonds distribuables tels que prévues par la Loi Luxembourgeoise. Si la Société n'a pas suffisamment de profits distribuables pour procéder aux Distributions Préférentielles alors toutes Distributions Préférentielles dues mais non payées devront être reportées et payées lors de la prochaine occasion disponible.
- 15.6 Aux fins du présent Article, "IRR" désigne à l'égard de la Société et de toute date, le total du taux de rendement interne trimestriel de la Société augmenté (calculé (i) après déduction de tout impôt payable par toutes Sociétés Propriétaires ou le trustee du Trust sur leurs activités, (ii) avant déduction de tout impôt payable par les Sociétés Propriétaires ou le trustee du Trust pour les Produits du Portefeuille consentis à la Société et (iii) avant toute déduction des impôts de toute nature payables par la Société sur tous les Produits du Portefeuille, en tenant compte du montant et du calendrier de (x) tous les Produits du Portefeuille reçus par la Société jusqu'à et y compris ladite date et (y) tous les Apports en Capital réalisés par la Société jusqu'à et y compris ladite date).
- 15.7 Pour les besoins du calcul dudit IRR, tous les Apports en Capital par la Société et les Produits de Portefeuille à la Société réalisés à tout moment au cours du mois doivent être réputés être payés ou réalisés le premier jour d'un tel mois.



15.8 Tous les calculs liés à l'IRR seront effectués sur une base annuelle et en Euro.

15.9 Le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi Luxembourgeoise ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s) et (iii) de tels dividendes intérimaires seront déclarés conformément aux les dispositions de l'Article 15 ci-dessus, et (iv) aucun dividende intérimaire ne peut être déclaré concernant les Parts Sociales Ordinaires à moins que les Paiements Préférentiels et les Paiements Préférentiels Réduits précédemment dus aient été réalisés.

16. Dissolution et Liquidation.

- 16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.
- 16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations. La liquidation devra être réalisée en conformité avec l'Article 15 et en particulier l'Ordre de Priorité.

17. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

- 17.1 Dans les présents Statuts:
- 17.2 Une référence à:
- a) un genre devra inclure chaque genre;
- b) à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);
- 17.3 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;
 - 17.4 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.
- 17.5 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

| Nombre de Parts | Prix de |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Sociales | souscription |
| | (EUR) |
| 15.300 Parts | 136.900 |
| Sociales Ordinaires | |
| 1.700 Parts Sociales | 1.700 |
| Préférentielles | 1.700 |
| 17.000 | 138.600 |
| | Sociales 15.300 Parts Sociales Ordinaires 1.700 Parts Sociales Préférentielles |

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cent trente-huit mille six cents Euros (138.600,- EUR) correspondant à un capital social de dix-sept mille Euros (17.000,- EUR) et à une prime d'émission de cent vingt et un mille six cents Euros (121.600,- EUR) (étant entendu que cette prime d'émission est liée au détenteur des Parts Sociales Ordinaires) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents Euros (1.800,- EUR).



Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes précitées, représentant la totalité du capital social, ont unanimement adopté, au travers de la mandataire, les résolutions suivantes:

- 1- Les personne suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:
- M. Laurent Gabert, gérant, né le 30 septembre 1974 à Carpentras (France), ayant comme adresse professionnelle le 60, route des Acacia, CH-1211 Genève 73, et
- Mme Kerstin Kramer, gérant, née le 3 mars 1970 à Munster (Allemagne), ayant comme adresse professionnelle le 1, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 - 2- Le Siège Social de la Société est établi au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 avril 2012. LAC/2012/19050. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012077224/637.

(120109628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Diamonds-to-Buy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4396 Pontpierre, 23, Huelgaass.

R.C.S. Luxembourg B 86.716.

Je soussigné Patrick Lux, demeurant au n° 23, Huelgaass, L-4396 Pontpierre, vous informe par la présente de ma démission en tant qu'administrateur de la société Diamonds-To-Buy S.A., 23, Huelgaass, L-4396 Pontpierre, actuellement sans siège social connu, inscrite sous le n° RCS: B 86.716, avec effet immédiat.

Pontpierre, le 22 juin 2012.

Patrick Lux.

Référence de publication: 2012078322/11.

(120110407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Primus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 169.699.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of June.

Before Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEAR:

1) Mr. Johan Clement Volckaerts, a Belgium national, born on 26 September 1951 in Zwevegem (Belgium), having his address at Henri Elleboudtlaan 18, 1180 Ukkel, Belgium,

represented by Paul Lanois, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2) Rainer Ullmann, an Austrian national, born on 31 October 1944 in Kienberg, Austria, having his address at 437 Mülhbach / HKG, Austria 5505,

represented by Paul Lanois, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.



The persons referred to in items 1) and 2) above shall be referred to below as the Founders.

The powers of attorney of the Founders, after having been initialled ne varietur by the attorney-in-fact of the Founders and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Founders request the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which they hereby declare to incorporate:

1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Primus Holding S.à r.l." (the Company).

2. Corporate object.

- 2.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.
- 2.2 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities (including, for the avoidance of doubt, bonds) of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.
- 2.3 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend monies, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to any entity of any nature by means of among others, loans, convertible loans or other forms of debt or financial instruments, secured or unsecured, of any nature.
- 2.4 In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.
- 2.5 The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.
- 2.6 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate object includes any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.
- 2.7 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate object.
- 2.8 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate object or which may favour its development.
 - **3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

4. Registered office.

- 4.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg.
- 4.2 The registered office may be transferred:
- (i) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders approved in accordance with article 15.4(a); and
 - (ii) within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers.
 - 4.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.
- **5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.
- **6. Amendments to the share capital.** The share capital may be increased or reduced at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders approved in accordance with article 15.4(a).
- **7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.



8. Indivisible shares. Towards the Company, the shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of shares.

- 9.1 In case of a sole shareholder, the shares are freely transferable.
- 9.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.
- 9.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.
- 9.4 The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

10. Redemption of shares.

- 10.1 The Company has the power to acquire its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.
- 10.2 The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders in accordance with article 15.
- **11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder does not result in the winding-up of the Company.

12. Management.

- 12.1 The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the shares.
- 12.2 A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he/she/it has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.
- 12.3 In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.
- 12.4 All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.
- 12.5 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.
- 12.6 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effectuated in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.
- 12.7 In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.
- 12.8 In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived by all the managers if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.
- 12.9 A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.



- 12.10 Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such written resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such written resolutions shall be the date of the last signature. Such written resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.
- **13.** Liability of the manager(s). The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. General meetings of the shareholders.

- 14.1 Subject to Article 14.3, an annual general meeting of the shareholder(s) must be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.
- 14.2 Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.
- 14.3 Notwithstanding Article 14.1, as long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) may, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder must be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and may vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.

- 15.1 If the Company has a sole shareholder, he/she/it assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.
- 15.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.
- 15.3 Except as otherwise required by law or by the present articles of association, resolutions of the general meeting of the shareholders must be approved by shareholders holding more than half of the shares.
 - 15.4 Notwithstanding Article 15.3, resolutions of the general meeting of the shareholder to:
- (a) alter the present articles of association must be approved by the majority in number of the shareholders holding at least three quarters of the shares; and
- (b) to change the nationality of the Company or to increase the commitments of the shareholders must be approved by all the shareholders.
 - 16. Financial year. The financial year of the Company starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

17. Financial statements.

- 17.1 Each year, with reference to 31 December, the accounts of the Company are established and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company.
 - 17.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the registered office of the Company.

18. Appropriation of profits, Reserves.

- 18.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profit of the Company must be allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company. The balance of the net profit may be distributed to the shareholders commensurate to their shareholding in the Company.
- 18.2 The general meeting of the shareholders has, subject to applicable law, the power to distribute share premium of the Company to the shareholders commensurate to their shareholding in the Company.
- **19. Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation must be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of the shareholders which determines their powers and remuneration.
- 20. Statutory auditor External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.
- **21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in the present articles of association.

Subscription and Payment

The Founders hereby declare that they subscribe to all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each, representing the total subscribed share capital of the Company in the proportion set out below:



| Mr. Johan Clement Volckaerts, prenamed: | 500 shares |
|-----------------------------------------|---------------|
| Mr. Rainer Ullmann, prenamed: | 12.000 shares |
| Total: | 12.500 shares |

All these shares have been fully paid up, by the Founders by way of contributions in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) paid by the Founders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The contributions in cash, in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), are allocated to the share capital of the Company.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2012.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (\leq 1,500.-).

Shareholders' resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Founders, representing the entire share capital of the Company, take the following resolutions:

- (a) the number of managers of the Company is set at two (2) and the following persons are appointed as managers of the Company (constituting therefore the board of managers of the Company), with effect as of the date hereof and for an unlimited period of time:
- (i) Mr. Johan Clement Volckaerts, a Belgium national, born on 26 September 1951 in Zwevegem, with business address at Henri Elleboudtlaan 18, 1180 Ukkel, Belgium; and
- (ii) Mr. Rainer Ullmann, an Austrian national, born on 31 October 1944 in Kienberg, Austria, with business address at 437 Mülhbach / HKG, Austria 5505; and
 - (b) the registered office of the Company is set at 48 Rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Founders, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the Founders in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Founders, the attorney-in-fact of the Founders signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un juin,

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

COMPARAISSENT:

1) Mr. Johan Clement Volckaerts, de nationalité belge, né le 26 septembre 1951 à Zwevegem, et résidant à

Henri Elleboudtlaan 18, 1180 Ukkel, Belgique, représenté par Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement au Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2) Mr. Rainer Ullmann, de nationalité autrichienne, né le 31 octobre 1944 à Kienberg, Autriche, et résidant à 437 Mülhbach / HKG, Austriche 5505, représenté par Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les comparants, mentionnés aux paragraphes 1) et 2) ci-dessus sont ci-dessous dénommés collectivement les Fondateurs.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Fondateurs ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

1. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination "Primus Holding S.à r.l." (la Société).

2. Objet social.

2.1 L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.



- 2.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières (incluant, pour éviter tout doute, des obligations) de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.
- 2.3 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds, y compris les revenus de tous emprunts et / ou émissions de titres de créance, à toute entité de toute nature par le biais entre autres, de prêts, de prêts convertibles ou d'autres formes de dette ou instruments financiers, garantis ou non garantis, de toute nature.
- 2.4 En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grandduché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type (y compris des "limited partnerships" et structures similaires), qui ont notamment comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location, de propriétés immobilières.
- 2.5 La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également assister ces sociétés, de manière non limitative, dans le cadre de la gestion et du développement de ces sociétés et de leur portefeuille, ainsi que financièrement, au moyen de prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 2.6 Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.
- 2.7 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.
- 2.8 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.
 - 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social.

- 4.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.
- 4.2 Le siège social peut être transféré:
- (i) en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés conformément à l'article 15.4(a); et
 - (ii) à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou du conseil de gérance.
 - 4.3 La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.
- **5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.
- **6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15.4(a).
- **7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

9. Transfert de parts sociales.

- 9.1 Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.
- 9.2 En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.
- 9.3 La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.



9.4 Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

10. Rachat de parts sociales.

- 10.1 La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.
- 10.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts conformément à l'article 15.
- **11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

12. Gérance.

- 12.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- 12.2 Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il/elle aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.
- 12.3 Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.
- 12.4 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.
- 12.5 En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.
- 12.6 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.
- 12.7 En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.
- 12.8 En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.
- 12.9 Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.
- 12.10 Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions écrites consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date de telles résolutions écrites sera la date de la dernière signature. De telles résolutions écrites seront considérées comme ayant été tenues à Luxembourg.
- 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.



14. Assemblées générale des associés.

- 14.1 Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.
- 14.2 D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.
- 14.3 Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité.

- 15.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.
- 15.2 En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- 15.3 Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.
- **16.** Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

17. Comptes annuels.

- 17.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - 17.2 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

18. Distribution des bénéfices, Réserves.

- 18.1 Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.
- 18.2 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire.
- 18.3 L'associé unique ou assemblée générale des associés, selon le cas, a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de distribuer la prime d'émission de la Société à l'associé unique ou aux associé(s), selon le cas, en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.
- **19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- 20. Commissaire aux comptes Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.
- **21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les Fondateurs déclarent souscrire au moyen d'apports en numéraire à 12.500 (douze mille cinq cent) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et selon la répartition suivante:

| Mr. Johan Clement Volckaerts, susmentionné: | 500 actions; et |
|---------------------------------------------|-----------------|
| Mr. Rainer Ullmann, susmentionné: | 12.000 actions. |
| Total: | 12.500 actions |

L'intégralité des actions a été entièrement libérée, par les Fondateurs au moyen d'apports en numéraire s'élevant à un montant total de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros), de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) versé par les Fondateurs est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a en été attesté au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les apports en numéraire, d'un montant total de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros), sont attribués au capital social de la Société.



Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Fondateurs représentant la totalité du capital de la Société adoptent les résolutions suivantes:

- (a) le nombre de gérants de la Société est fixé à 2 (deux) et les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:
- (i) Mr. Johan Clement Volckaerts, de nationalité belge, né le 26 septembre 1951 à Zwevegem, et résidant à Henri Elleboudtlaan 18, 1180 Ukkel, Belgique; et
- (ii) Mr. Rainer Ullmann, de nationalité autrichienne., né le 31 octobre 1944 à Kienberg, Autriche, et résidant à 437 Mülhbach / HKG, Austriche 5505; et
 - (b) le siège social de la Société est établi au 48 Rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les Fondateurs l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des Fondateurs, ledit mandataire ont signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Lanois, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2012. Relation: EAC/2012/8253. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012077240/428.

(120109049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Voyages Wagener S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9170 Mertzig, 1, Kirchepad.

R.C.S. Luxembourg B 111.077.

L'an deux mille douze, le dix-neuf juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Voyages Wagener S.A.", ayant son siège social à L-9170 Mertzig, 1, Kirchepad, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.077, (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 151 du 21 janvier 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Johny WAGENER, directeur de sociétés, demeurant à L-9170 Mertzig, 1, rue Kirchepad.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie SCHANK, directrice, demeurant à L-6460 Echternach, 33, place du Marché.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank SCHILLING, directeur, demeurant à L-6460 Echternach, 33, place du Marché.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:



Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 34.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 33.000,- EUR à 67.000,- EUR par l'émission de 34 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, ensemble avec une prime d'émission de 20.000,- EUR.
 - 2.- Renonciation à son droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels de la société.
 - 3.- Souscription et libération.
 - 4.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.
 - 5.- Nominations statutaires
 - 6.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-quatre mille euros (34.000,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) à soixante-sept mille euros (67.000,- EUR), par la création et l'émission de trente-quatre (34) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, ensemble avec une prime d'émission de vingt mille euros (20.000,- EUR).

Deuxième résolution:

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles la société Voyages Bollig S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-6412 Echternach, 17, rue Alferweiher, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 110.079.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes Voyages Bollig S.A., préqualifiée, ici représentée par son administrateur-délégué en fonction Monsieur Frank SCHILLING, directeur, né à Luxembourg, le 04 novembre 1961, demeurant à L-6460 Echternach, 33, place du Marché.

Voyages Bollig S.A. a, par son représentant susnommé, déclaré souscrire les trente-quatre (34) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ensemble avec la prime d'émission y attaché de vingt mille euros (20.000,- EUR) et les libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de cinquante-quatre mille euros (54.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à soixante-sept mille euros (67.000,- EUR), représenté par soixante-sept (67) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Quatrième résolution:

L'assemblée accepte, par vote spécial, la démission de Jean Nicolas WEBER et de Heidemarie WAGENER-HESSEL, et leur confère pleine et entière décharge, pour l'exécution de leurs mandats, jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution:

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Frank SCHILLING, directeur, né à Luxembourg, le 04 novembre 1961, demeurant à L-6460 Echternach, 33, place du Marché, et
- Madame Sylvie SCHANK, directrice, née à Ettelbruck, le 15 février 1958, demeurant à L-6460 Echternach, 33, place du Marché.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.



Réunion du conseil d'administration

Ensuite les administrateurs en fonction de la Société, se sont réunis, et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I.- Monsieur Johny WAGENER, directeur de sociétés, né à Ettelbruck, le 14 novembre 1961, demeurant à L-9170 Mertzig, 1, rue Kirchepad, est confirmé à la fonction d'administrateur-délégué.

Jusqu'à un engagement ne dépassant pas le seuil des 50.000,- EUR (cinquante mille euros) la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Au-delà de ce seuil, la société est valablement engagée par la signature de l'administrateur-délégué ensemble avec un autre administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

II.- Le conseil d'administration déclare vouloir convertir les actions au porteur émises en actions nominatives, et propose aux actionnaires d'échanger leurs titres au porteur, contre des actions nominatives et de procéder aux inscriptions nécessaires dans le registre des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.300,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Johny WAGENER, Sylvie SCHANK, Frank SCHILLING, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juin 2012. Relation GRE/2012/2181. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012078254/104.

(120110568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Banita II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 93.049.

Le siège social de la société à responsabilité limitée BANITA II S.à.r.l., sise au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.049 a été dénoncé avec effet au 12 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012078317/14.

(120110261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Finalink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 166.102.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue le 29 juin 2012 à 15.45 heures au siège social de la société.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de réélire les administrateurs de la Société, actuellement en fonction, pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes se clôturant au 31 décembre 2016.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Didier Mc Gaw, né le 2 septembre 1962 à Curepipe (lle Maurice), avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;



- Monsieur Stéphane Lataste, né le 14 janvier 1965 à Laval, France, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- Madame Isabelle Pairon, née le 28 septembre 1979 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

L'actionnaire unique décide de ne pas renouveler le mandat de l'Alliance Révision Sàrl en tant que réviseur indépendant de la Société et nomme en ses lieus et place, Certifica Luxembourg Sàrl, 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 770 jusque l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes se clôturant au 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012078576/27.

(120111165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Banita III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 93.051.

Le siège social de la société à responsabilité limitée BANITA III S.à.r.I., sise au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-93051 a été dénoncé avec effet au 12 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012078318/14.

(120110259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Groupe Figueira S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 190, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 156.283.

Par la présente, je vous fais part de ma démission de la fonction de gérant technique de votre société avec effet immédiat.

Differdange, le 2 juillet 2012.

Francesco OSTUNI PINTO.

Référence de publication: 2012078323/10.

(120110884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Karin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 14, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.013.

Lors de la reunion des associés en date du 30 juin 2012 de la société KARIN Sàrl, les associés ont pris le décision suivante:

- Il à été décider de tranférer le siege de la société de L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue au L-6630 Wasserbillig, 14, Grand-rue.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012078325/14.

(120110435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.



Diva Well S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.840.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les résolutions de liquidateur de la société Diva Well S.A. (en Liquidation) tenue en date 19 juin 2012 annonce la clôture de la liquidation volontaire de La Société en 19 juin 2012.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conserves pour une période de cinq (5) années au siège social de la société TMF Luxembourg S.A., au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2012078521/16.

(120111237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Microfinance Enhancement Facility SA, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.746.

Le conseil d'administration de la société susmentionnée a coopté, avec effet au 22 juin 2012, M. Karl von Klitzing en tant que nouveau membre du conseil d'administration en remplacement de M. Klaus Pfeiffer.

Le conseil se compose désormais comme suit et ce jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui devra se tenir en 2013:

- Mme Monika Beck, Administrateur Classe K

Palmengartenstrasse 5-9, D-60325 Frankfurt am Main,

- M. Karl von Klitzing, Administrateur Classe K

Palmengartenstrasse 5-9, D-60325 Frankfurt am Main,

- M. Martin Holtmann, Administrateur Classe I
- 2121 Pennsylvania Avenue, Washington, D.C. 20433, United States of America,
- M. Robert Peck Christen, Administrateur Classe I
- 2366 Eastlake Avenue, Seattle WA 98102, United States of America,
- M. Tassilo Hendus, Administrateur Classe L
- 100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg,
- Mme Andrea Hagmann, Administrateur Classe L

Strauchgasse 3, A-1011 Wien.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2012078780/27.

(120111327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Asconia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 151.540.

EXTRAIT

Le 15 juin 2012, les Actionnaires de la société Asconia S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur Stuart McAlpine a quitté le conseil de gérance avec effet immédiat suite à sa démission;
- 2) Monsieur Pierre-Alexandre Richon, né le 26 septembre 1982 à Thionville, France, ayant comme adresse professionnelle 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, est nommé membre du conseil de gérance avec effet immédiat et pour une période indéterminée;



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Asconia S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012078377/18.

(120111208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Lamagna II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 93.062.

Le siège social de la société à responsabilité limitée LAMAGNA II S.à.r.l., sise au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-93062 a été dénoncé avec effet au 12 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012078334/14.

(120110258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Lamagna III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 93.063.

Le siège social de la société à responsabilité limitée LAMAGNA III S.à.r.l., sise au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-93063 a été dénoncé avec effet au 12 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012078335/14.

(120110257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Maritime Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.149.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2011

Deuxième résolution

Reconduction des mandats d'administrateurs et du mandat du commissaire aux comptes.

- 1. Monsieur Jacques Schevenels domicilié, 138, rue d'Esneux à B-4140 Sprimont, Belgique, est reconduit dans sa fonction d'administrateur à daté du 5 juin 2011, pour une durée de six ans.
- 2. Madame Lucie Adovasio domiciliée, 26, rue Parmentier a F-06100 Nice, France, est reconduite dans sa fonction d'administrateur a daté du 5 juin 2011, pour une durée de six ans.
- 3. Madame Tatiana Zakharova domiciliée, 13 mate Zalka à 428038 Cheboksary, Russie, est reconduite dans sa fonction d'administrateur a daté du 5 juin 2011, pour une durée de six ans.
- 4. Monsieur Jean-François Schevenels domicilié 8 Pyrronos, 11634 Athènes, Grèce, est reconduite dans sa fonction de commissaire aux comptes a daté du 5 juin 2011, pour une durée de six ans.

A l'instant le conseil d'administration s'est réunis et a décidé a l'unanimité de reconduire, Monsieur Jacques Schevenels, dans sa fonction d'administrateur délégué avec tout pouvoir de signature.

L'ordre du jour étant épuise, personne ne demandant plus la parole et rien n'étant plus à porter au présent procèsverbal, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.



Luxembourg, le 5 juin 2011.

Les Membres du Bureau

Jacques Schevenels / Tatiana Zakharova / Jean-François Schevenels

Le Président / Le scrutateur / Le secrétaire

Référence de publication: 2012078793/26.

(120111306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Luxembourg Golf Performance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 27, rue de la Forêt Verte.

R.C.S. Luxembourg B 169.733.

Im Jahre zweitausendzwölf, den zwölften Juni.

Vor dem unterzeichneten Leon Thomas, genannt Tom METZLER, Notar im Amtssitz zu Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Frau Claudia JUNGE-ANDERSEN, Physiotherapeutin, geboren in Lyngby-Tarbaek (Dänemark), am 4. Oktober 1981, wohnhaft in L-7340 Heisdorf, 27, rue de la Forêt Verte.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersuchte die Statuten einer von ihr zu gründenden Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt zu dokumentieren:

- **Art. 1.** Zwischen dem Inhaber der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde und durch vorliegende Statuten.
 - Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Benennung "LUXEMBOURG GOLF PERFORMANCE S.à r.l." an.
 - Art. 3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in Heisdorf.

Er kann durch einfache Entscheidung der Generalversammlung in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

- Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.
- Art. 5. Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausübung der Tätigkeit als Golftrainer, der Betreuung und der Krankengymnastik der Spieler sowie der Kauf und Verkauf von Sportartikeln und allen dazugehörigen Artikeln.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Diese einhundert (100) Anteile wurden von Frau Claudia JUNGE-ANDERSEN, Physiotherapeutin, geboren in Lyngby-Tarbaek (Dänemark), am 4. Oktober 1981, wohnhaft in L-7340 Heisdorf, 27, rue de la Forêt Verte, gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt worden ist.

- **Art. 7.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen.
 - **Art. 8.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endigt am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2012.
- **Art. 9.** Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Geschäftsführer für eine durch sie zu bestimmende Dauer. Die Geschäftsführer können jederzeit durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und ihre Befugnisse werden bei ihrer Ernennung festgelegt.

- Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.
- **Art. 11.** Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.



Art. 12. Für alle nicht durch die Satzungen vorgesehenen Fälle verweisen die Gesellschafter auf das betreffende Gesetz vom 10. August 1915 sowie es durch spätere Gesetze abgeändert und vervollständigt wurde.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr tausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann nimmt die einzige Gesellschafterin welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welcher an Platz und Stelle der außerordentlichen Generalversammlung handelt, folgende Beschlüsse:

- 1) Zur alleinigen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer Frau Claudia JUNGE-ANDERSEN, ernannt.
 - 2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift der alleinigen Geschäftsführerin.
 - 3) Die Adresse des Gesellschaftssitzes lautet: L-7340 Heisdorf, 27, rue de la Forêt Verte.

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Claudia JUNGE-ANDERSEN, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27300. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 28. Juni 2012.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2012078337/71.

(120110669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Niveole II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 93.056.

Le siège social de la société à responsabilité limitée NIVEOLE II S.à.r.l., sise au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-93056 a été dénoncé avec effet au 12 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012078341/14.

(120110255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Niveole III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 93.057.

Le siège social de la société à responsabilité limitée NIVEOLE III S.à.r.l., sise au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-93057 a été dénoncé avec effet au 12 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012078342/14.

(120110254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.



A.A.A. Long Only Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.491.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078350/9.

(120111764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Aberdeen Germany B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 156.393.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juillet 2012.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012078353/12.

(120111247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Agalux Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.001.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Pour AGALUX INVESTMENT COMPANY SA.

BGL BNP Paribas

Référence de publication: 2012078357/12.

(120111266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Andalea S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANDALEA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012078405/13.

(120111850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Air International Thermal (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie Ingelbrecht.

Référence de publication: 2012078358/10.

(120111320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Alzette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 02 juillet 2012.

Référence de publication: 2012078366/10.

(120111654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Amica Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012078367/10.

(120111587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Aqua Valley Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 129.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078372/9.

(120111195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Three Fifty Three Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 169.743.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of June.

Before the undersigned Maître Jean-Paul Meyers, civil law notary with office in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Have appeared:

- Pepperbox Limited, a company incorporated under the laws of the Isle of Man (registered with number 007904V), having its address at 34 North Kay, Douglas, Isle of Man, IM 1 4LB,

here represented by Eric Osch, economist, residing professionally at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on 20 June 2012;

- Mr Frederick Mostert, born on 10 July 1959 in Johannesburg, lawyer, having his address at 34 Astell Street, London SW3 3RU,

here represented by Eric Osch, economist, residing professionally at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on 13 June 2012;

- Opalchenska Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands (registered with number 1581576), having its address at PO Box 146, Trident Chambers, Road Town, Tortula, BVI,

here represented by Eric Osch, economist, residing professionally at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on 21 June 2012;



- Big Stoffel Family Trust, a trust declared 28 February 2001, represented by its trustee Rozel Trustees (Channel Island) Limited, a company incorporated under the laws of Jersey (registered with number 39740), having its address at No 2. The Forum, Grenville Street, St Helier, JE1 4HH,

here represented by Eric Osch, economist, residing professionally at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on 18 June 2012;

- Belinda Trust, a trust declared 24 July 2008, represented by its trustee, Novatrust Limited, a company incorporated under the laws of Jersey (registered with number 57071), having its address at No 2. The Forum, Grenville Street, St Helier, JE1 4HH,

here represented by Eric Osch, economist, residing professionally at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on 15 June 2012;

- Ashton Property Management Company Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands (registered with number 1636380), having its address at GTS Chambers, p.o. box 3471, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, duly represented by Chasseral (Directors) Limited, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its address at Rue du Puits-Godet 12 2002 Neuchâtel,

here represented by Eric Osch, economist, residing professionally at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on 15 June 2012;

- Apalachi Investment Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands (registered with number 1473246), duly represented by Chaumont (Directors) Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, both having their address at GTS Chambers, PO Box 3471, Road Town, British Virgin Islands,

here represented by Eric Osch, economist, residing professionally at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on 15 June 2012;

- The Harlune Trust, a trust declared 20 September 1997, represented by its trustee, Regal Trustees Ltd, a company incorporated under the laws of laws of Jersey (registered with number 46903), having its address at No 2. The Forum, Grenville Street, St Helier, JE1 4HH,

here represented by Eric Osch, economist, residing professionally at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on 15 June 2012.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which they declare to constitute and of which they have set the articles of association to be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign entities and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary for the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will assume the name of Three Fifty Three Limited S.à r.l..
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners.



B. Share capital - Shares

- **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty thousand Pounds Sterling (GBP 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.
- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of three managers: one «A Manager» and two «B Managers», who need not be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the two joint signatures of the «A Manager» and any «B Manager» or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager(s) may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument. In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose and conducive to the Company's corporate benefit. The board of managers will be able to deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at the meeting (including by conference call, videoconference or other similar means of communication).

The decisions of the board of managers are adopted by a majority of the votes of the managers present or represented at the meeting, and require the favourable vote of the «A Manager».

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communications, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions.

- **Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 14.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 15.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 16.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority (in numbers) of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. In case of a sole partner, the latter exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

E. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 18. The Company's accounting year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.



- **Art. 19.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.
- Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

- sixteen thousand five hundred fifty-one (16,551) shares by Pepperbox Limited;
- six thousand four hundred ninety-one (6,491) shares by Mr Frederick Mostert;
- one thousand nine hundred forty seven (1,947) shares by Opalchenska Limited;
- nine hundred seventy four (974) shares by Big Stoffel Family Trust;
- one thousand nine hundred forty seven (1,947) shares by Belinda Trust;
- one thousand two hundred ninety-eight (1,298) shares by Ashton Property Management Limited;
- four hundred and two (402) shares by Apalachi Investment Holdings Limited;
- three hundred and ninety (390) shares by The Harlune Trust;

The thirty thousand (30,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty thousand Pound Sterling (GBP 30,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Expenses

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the company of which are to be borne by the company for reasons of its incorporation, amounts to approximately 1.600 Euro.

Decisions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have thereupon passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at 3A, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg.
- 2. Mr Niall McCallum, born on May 7, 1962 in Jersey, Executive Director, having his address at No 2, The Forum, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE1 4HH, is appointed category A manager of the Company for an indefinite period of time.
- 3. Mr Eric Osch, born on March 13, 1971 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, economist, residing professionally at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, is appointed category B manager of the Company for an indefinite period of time.
- 4. Mr Peter Egan, born on August 31, 1972 in Dublin, Ireland, accountant, residing professionally at 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, is appointed category B manager of the Company for an indefinite period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up and made in Rambrouch, on the date first mentioned above.



This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing parties, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said parties have signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- Pepperbox Limited, une société de droit de l'Isle of Man, enregistrée sous le numéro 007904V ayant son adresse à 34 North Kay, Douglas, Isle of Man, IM 1 4LB,

ici représentée par Eric Osch, économiste, demeurant professionnellement au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2012;

- Frederick Mostert, né le 10 juillet 1959 à Johannesburg, juriste, demeurant à 34 Astell Street, Londres SW3 3RU,
- ici représenté par Eric Osch, économiste, demeurant professionnellement au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juin 2012;
- Opalchenska Limited, une société de droit des lles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 1581576, ayant son adresse à PO Box 146, Trident Chambers, Road Town, Tortula, BVI,

ici représentée par Eric Osch, économiste, demeurant professionnellement au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2012;

- Big Stoffel Family Trust, un trust déclaré le 28 février 2011, représenté par son trustee, Rozel Trustees (Channel Island) Limited, une société de droit de Jersey, enregistrée sous le numéro 39740, ayant son adresse à No. 2. The Forum, Grenville Street, St Helier, JE1 4HH,

ici représentée par Eric Osch, économiste, demeurant professionnellement au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 juin 2012;

- Belinda Trust, un trust déclaré le 24 juillet 2008, représenté par son trustee, Novatrust Limited, une société de droit de Jersey, enregistrée sous le numéro 57071), ayant son adresse au No. 2. The Forum, Grenville Street, St Helier, JE1 4HH,

ici représentée par Eric Osch, économiste, demeurant professionnellement au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juin 2012;

- Ashton Property Management Company Limited, une société de droit des lles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 1636380, ayant son siège social à GTS Chambers, p.o. box 3471, Road Town, Tortola, British Virgin Islands dûment représentée par Chasseral (Directors) Limited, ayant son adresse à Rue du Puits-Godet 12, 2002 Neuchâtel,

ici représentée par Eric Osch, économiste, demeurant professionnellement au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juin 2012;

- Apalachi Investment Holdings Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 1473246, dûment représentée par Chaumont (Directors) Limited, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant toutes deux leur adresse à GTS Chambers, PO Box 3471, Road Town, British Virgin Islands,

ici représentée par Eric Osch, économiste, demeurant professionnellement au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juin 2012;

- The Harlune Trust, un trust déclaré le 20 septembre 1997, représenté par son trustee, Regal Trustees Limited, une société de droit de Jersey, enregistrée sous le numéro 46903, ayant son adresse au No. 2. The Forum, Grenville Street, St Helier, JE1 4HH,

ici représentée par Eric Osch, économiste, demeurant professionnellement au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juin 2012.

Les dites procurations signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont établi les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social

- **Art. 1** er. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** L'objet de la Société est la détention d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des entités luxembourgeoises ou étrangères, et dans toute autre forme d'investissements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière que ce soit et l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.



La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte, ainsi que pour le compte de tiers, effectuer toutes opérations qui peuvent être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet ou qui sont en relation directe ou indirecte avec son objet.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de Three Fifty Three Limited S.à r.l.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

B. Capital social - Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à trente mille Livres Sterling (GBP 30.000,-), représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.
- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.
- Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs parts sociales sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces parts sociales doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces parts sociales à l'égard de la Société.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Administration et Gérance

Art. 12. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de trois gérants: un «gérant de catégorie A» et deux «gérants de catégorie B», associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

La Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature conjointe du gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé. A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération en conformité avec l'objet social et contribuant à l'intérêt social de la Société.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance (en ce compris par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires).

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, et nécessitent le vote favorable du gérant de catégorie A.



Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- Art. 13. La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité (en nombre) des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. Dans le cas d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

- Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 20.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- seize mille cinq cent cinquante et un (16.551) parts sociales par Pepperbox Limited;
- six mille quatre cent quatre-vingt-onze (6.491) parts sociales par Frederick Mostert;
- mille neuf cent quarante-sept (1.947) parts sociales par Opalchenska Limited;
- neuf cent soixante-quatorze (974) parts sociales par Big Stoffel Family Trust;
- mille neuf cent quarante-sept (1.947) parts sociales par Belinda Trust;
- mille deux cent quatre-vingt-dix-huit (1298) parts sociales par Ashton Property Management Limited;
- quatre cent deux (402) parts sociales par Apalachi Investment Holdings Limited;
- trois cent quatre-vingt-dix (390) parts sociales par The Harlune Trust.

Les trente mille (30.000) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente mille Livre Sterling (GBP 30.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de 1.600 euros.



Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi au 3A, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg,
- 2. M. Niall McCallum, né le 7 mai 1962 à Jersey, Executive Director, demeurant au No 2, The Forum, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE1 4HH, est nommé gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.
- 3. M. Eric Osch, né le 13 mars 1971 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, économiste, demeurant professionnellement au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.
- 4. M. Peter Egan, né le 31 août 1972 à Dublin, Irlande, comptable, demeurant professionnellement au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Rambrouch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Eric Osch, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 juin 2012. Relation: RED/2012/848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012078229/365.

(120110612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

AAA Alternative Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.498.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 19 juin 2012 et a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'Assemblée a renouvelé des mandats de M. Arpad Busson, M. Philip Canessa, M. Marc Bohren, M. Francesco Samson et M. Aleco Keusseoglou en tant qu'administrateurs pour une durée d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.
- 2. L'Assemblée a renouvelé le mandat de Ernst & Young (Luxembourg) en tant que réviseurs d'entreprises indépendants de la Société pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires;

Pour AAA Alternative Fund

Référence de publication: 2012078381/15.

(120111431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Arendt Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.917.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1 er avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 992 du 12 mai 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arendt Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2012078376/14.

(120111821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.



Astriger Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5328 Medingen, 12, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 143.695.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078378/9.

(120111129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Azelis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel Administrateur

Référence de publication: 2012078380/11.

(120112139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Alwal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.295.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012078398/12.

(120112036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

AAA Alternative Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.498.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078382/9.

(120111432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Aero Go S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 151.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting

Référence de publication: 2012078385/10.

(120111212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.



ADGA, Aerospace Defense Group Associates S.A., Société Anonyme, (anc. 421 S.A.).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 146.812.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2012078386/10.

(120111314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

AIPP Pooling I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.135.

Par une résolution en date du 29 juin 2012, l'associé unique de la société AIPP Pooling I S.A. a renouvelé les mandats des administrateurs de catégorie A, à savoir ceux d'Andrew Smith, Alessandro Bronda, et les mandats des administrateurs de catégorie B, à savoir ceux de Birgitta Stenmark et Rob Harmzen, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

L'associé unique a renouvelé le mandat de Ernst & Young en leur fonction de réviseur d'entreprise de la société, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012078389/15.

(120111446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Alag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.231.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2012

L'Assemblée générale accepte la démission de l'administrateur et Président du Conseil Monsieur Jos HEIN et l'administrateur Madame Henriette HEIN-LIES.

Référence de publication: 2012078392/10.

(120111275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Mesh Group Holdings S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.746.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Humanology Holdings S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" having its registered office 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg whose registration at the Trade Register of Luxembourg is pending, here represented by two of its managers:

- Mr. Jean-Marie BETTINGER, manager, and by
- Mr. Mauro CADORIN, manager, here represented by Mr Jean-Marie BETTINGER, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:



A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of "Mesh Group Holdings S.à r.l."
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix



(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.



E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's year commences on January 1 st, and ends on December 31 st.
- **Art. 21.** Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Humanology Holdings S.à r.l., predesignated.

All these shares are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

Resolutions taken by the sole partner

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole partner:

- 1. The registered office of the Company shall be at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Mauro CADORIN, born on June 24, 1974 in Asolo, Italy; residing at 5a, Via al Cottorado, CH-6925 Gentilino, Switzerland;
- Mr. Jean-Marie BETTINGER, born on March 14, 1973 in Saint-Avold, France, residing professionally at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Andrea LA MAGRA, born on May 6, 1980 in Roma, Italy, residing professionally at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyhholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyhholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et un juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;



A COMPARU:

Humanology Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant le siège social est au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ici représentée par deux de ses gérants:

- Monsieur Jean-Marie BETTINGER, gérant et par
- Monsieur Mauro CADORIN, gérant, ici représenté par Monsieur Jean-Marie BETTINGER, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le représentant de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- Art. 1 ^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de "Mesh Group Holdings S.à. r.l.".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les gérants pourront, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant leur approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.



D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 20. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription - Libération

Humanology Holdings S.à r.l., prédésignée, a souscrit l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille euros.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Mauro CADORIN, né le 24 juin 1974 à Asolo, Italie; résidant au 5a, Via al Cottorado, CH-6925 Gentilino, Suisse:
- Monsieur Jean-Marie BETTINGER, né le 14 mars 1973 à Saint-Avold, France, résidant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Andrea LA MAGRA, né le 6 mai 1980 à Rome, Italie, résidant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an figurant en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J-M. BETTINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2012. LAC/2012/28935. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012077986/347.

(120110741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Alpha Ingenierie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 90.831.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078395/9.

(120111523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

AIPP Pooling I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.135.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2012078390/11.

(120111447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Akapi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 168.554.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 28 juin 2012 d'accepter la démission de la société SV SERVICES de ses fonctions de Commissaires aux comptes et de nommer en remplacement la société ACCOUNTIS SA, ayant son siège social au 4 Rue Jean-Pierre Probst à L-2352 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes de la société. Sa mission commencera par la revue des comptes arrêtés au 31 décembre 2012. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2016.

Pour extrait conforme

Clemency, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012078391/15.

(120111128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

American European Alliance for Education S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 55.322.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012078401/10.

(120111067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.



Amel Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 41.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078400/9.

(120111410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Analis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 99.933.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078402/9.

(120112051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Analis SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 99.935.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078404/9.

(120112052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Andalea S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANDALEA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012078406/13.

(120111851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Concept Beauté S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 23, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 111.793.

Réunion du conseil d'administration du 8 mai 2012

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Madame Béatrice D'ASCANIO aux fonctions d'Administrateur Délégué avec tous pouvoir d'engager la société par sa seule signature, soit par la signature conjointe de l'Administrateur-Délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012078496/14.

(120111292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.



Ango Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012078409/10.

(120111866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Aquarius International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 139.402.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012078410/10.

(120111945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

ARC China Investment Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 148.237.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2011 et la distribution du dividende, relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Katie AGNES.

Référence de publication: 2012078411/12.

(120111649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Art & Talents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9255 Diekirch, 12, place de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 98.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012078414/10.

(120112058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Aruba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 154.134.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARUBA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Ester CELA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012078415/12.

(120111580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck